Île-de-France : Drones et pétards interdits jusqu'au lundi 16/11 à minuit

16/11/2015 à 4h19

En plus des interdits de manifester, les franciliens ne pourront pas non plus utiliser de drones ou de feux d'artifice. Toutes les mesures de sécurité sont prises pour que les citoyens ne courent pas de risques, même les plus inattendues… Il est ainsi interdit d'acquérir, de détenir et d'utiliser des artifices de divertissement dans tous les départements d'Ile-de-France jusqu'au lundi 16 novembre à minuit. En cause, ceux conçus pour être lancés par un mortier pourraient être utilisés « *contre les forces de l'ordre ainsi que contre des biens* » précise un arrêté de la préfecture de police de Paris datant du 14 novembre dernier.



Autre raison à cet interdit insolite en ces temps si tristes, ne pas affoler la population. Des bruits de pétards pourraient très facilement faire penser à des salves de tirs comme celles ayant eu lieu vendredi. Sont concernés les artifices présentant un danger faible à élevé et de niveau sonore faible à dangereux pour la santé humaine (catégories C2 à C4, groupes

K2 à K4 et articles pyrotechniques des catégories T2 et P2, utilisés notamment dans le théâtre).
Autre interdit inattendu, vous ne pourrez pas utiliser de drone jusqu'au lundi 16 novembre à minuit dans tous les départements d'Ile-de-France. L'arrêté préfectoral évoque en effet « *des risques pour la sécurité des personnes et des biens* ». Si les citoyens ne peuvent plus piloter d'aéronefs, l'État n'est pas concerné par cet interdit temporaire. Il peut en effet continuer à utiliser des drones « d*ans le cadre de missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile* ». Les interdits concernant les feux d'artifice les drones seront levés dès mardi, l'interdiction de manifester perdurera, elle, jusqu'au jeudi 19 novembre à 12h.
20 Minutes